

I n f o **A B P P U M**

Le bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires, des professeures et professeurs
de l'Université de Moncton

Vol. 10, n° 1

Février 2010

Processus d'engagement ou exercice de mystification ?

Nous sommes invités à des *séances de réflexion et de discussion sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton*.

En effet, il s'impose de mener une réflexion approfondie sur la viabilité de nos programmes et d'établir un plan de développement à long terme. Nous sommes quotidiennement confrontés aux effets des coupures de postes, à l'intensification de la précarité, à l'augmentation de la tâche en raison des coupures dans le soutien administratif et du temps consacré aux demandes de subvention et aux justifications des budgets.

Nous maintenons plusieurs programmes à bout de bras et nous sommes de plus en plus nombreux à nous demander si la déontologie professionnelle commanderait de suspendre les admissions parce que nous ne sommes plus certains de pouvoir assurer aux étudiantes et étudiants une formation de qualité universitaire.

Certains programmes s'appauvrissent au hasard des retraites alors qu'on investit dans de nouveaux programmes parce qu'il y a des subventions et qu'il ne faut « pas manquer le

train » qui passe. Les directions de départements et de facultés consacrent des heures à fouiller les fonds de tiroir pour livrer le minimum requis par les programmes alors que le nombre de cadres administratifs supérieurs et intermédiaires ne cesse d'augmenter.

Une réflexion approfondie est de mise. Mais, est-ce que le processus proposé va permettre la compréhension et l'analyse des enjeux ou sera-t-il un faux semblant ? Est-ce qu'il permettra l'élaboration des critères qui présideront aux prises de décisions sur l'embauche, sur l'adoption ou l'abolition de programmes, sur la répartition des budgets, sur la structure de la livraison des programmes, sur la place de la recherche dans les programmes, etc. ou servira-t-il d'écran de fumée pour les décisions qui demeureront unilatérales ?

Malheureusement, l'imprécision de la problématique, la précipitation avec laquelle on entreprend cette démarche et l'occultation de certaines données masquent un refus du débat, enferment la réflexion dans une technique d'animation et utilisent la communauté universitaire comme caution à des coupures. Il faut revoir la démarche.

Assemblée générale extraordinaire

Vendredi 19 février, 13 h 30

Pièce 142, Pavillon Adrien-Cormier (Droit)

Pour une vraie réflexion

Les lacunes du processus proposé :

La précipitation

Les dates des séances : 19-20 février (vendredi soir et samedi) ; 26-27 mars (vendredi soir et samedi) ; 27 avril. Rapport du Comité ad hoc présenté au Sénat académique : mi-juin

Une réflexion sérieuse sur des enjeux complexes qui engagent non seulement l'avenir de l'U de M, mais aussi celui de la communauté acadienne ne peut pas se faire dans une rencontre réunissant 300 personnes, pendant environ 24 heures sur préavis de 12 jours en plein semestre et de surcroît des vendredis et samedis. Créer de telles conditions, c'est vouer la démarche à l'échec et c'est en blâmer les membres de la communauté universitaire parce qu'ils n'ont pas réorganisé leur calendrier pour assister aux séances. À quoi sert cette panique ?

Une problématique imprécise

Le recteur, lors de la 207^e séance du Sénat académique (SAC-090505 ; pt 7.1)¹ en mai 2009 a été le premier à suggérer un examen de la carte des programmes. Cet examen à son avis s'impose puisque les revenus augmentent à un rythme moins rapide que les coûts d'opération. La discussion a porté sur l'organisation d'une démarche de réflexion, mais comme en fait état le procès-verbal, il n'y avait pas de consensus quant à l'objet et la portée de cette réflexion.

À la lecture du procès-verbal de la réunion suivante du Sénat (SAC-090828 ; pt. 9)², on constate qu'il n'existe toujours pas de consensus quant au mandat du Comité ad hoc et à son objet d'étude. Pour certains, il s'agit de viabilité des programmes, de pérennité de l'U de M, pour le recteur à un certain moment (à la p. 12) il s'agit d'établir des paramètres en vue des processus budgétaires.

Éventuellement, le Sénat a adopté un mandat qui se lit : *Que, étant donné le contexte économique de l'Université de Moncton, le mandat du Comité ad hoc du Sénat académique soit d'identifier les pistes de solution afin de positionner l'Université pour assurer sa mission, son développement et sa pérennité.*

Par la suite, l'interprétation de son mandat donnée par le Comité ad hoc a été confirmée par le Sénat lors de sa réunion du 3 février. Cette interprétation limite la réflexion à la carte des programmes : *La carte actuelle des programmes constitue-t-elle un obstacle au développement et à la pérennité de l'Université ? et Les pratiques actuelles de conception, de création, de maintien et de prestation des programmes de formation permettent-elles d'en assurer la qualité soutenue ?* (voir cahier d'engagement, p. 3)³

Le comité a-t-il pour rôle d'organiser une réflexion ou s'arrogé-t-il le rôle d'une commission qui consulte des individus de la communauté universitaire pour ensuite faire des recommandations ?

Occultation des données

À première vue, *Le cahier de l'engagement* semble fournir un portrait complet de la situation. Mais à quoi servent toutes ces moyennes et ces agrégats si l'on n'a pas accès aux données brutes, ni aux

¹ <http://www0.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/pdf/SAC-090505.pdf>

² <http://www0.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/pdf/SAC-090828.pdf>

³ www.umoncton.ca/dialogueudem

découpages des données ? Comment analyser par exemple le tableau 4 sur la répartition des dépenses ? Qu'est-ce qui est compris dans l'académique ? Les postes de doyens et de vice-recteurs à l'enseignement et à la recherche y figurent-ils ?

Rappelons, comme le suggère l'ACPPU dans son *Énoncé de principes sur la nécessité financière et les licenciements*⁴, que l'existence d'une urgence financière doit être confirmée et ceci uniquement après qu'une enquête factuelle transparente a été faite par une commission nommée conjointement par le syndicat et l'Employeur. S'il y a urgence, la voie est déjà tracée : des vérificateurs ou vérificatrices sont nommés, les livres sont ouverts comme le prévoit la convention de l'Unité I.

Au-delà de l'insuffisance des chiffres fournis, comment peut-on prétendre faire un examen approfondi et proposer des pistes de solutions, si comme plusieurs sénatrices et sénateurs l'ont fait remarquer, on se satisfait de mentionner que les programmes peuvent avoir une valeur sociale et que des données qualitatives doivent être prises en compte ? Non seulement le processus accéléré ne prévoit pas de présentations sur ces facteurs, mais, en plus, les tentatives des participantes et participants pour inclure ces considérations dans les discussions seront court-circuitées par la décision de camoufler l'identité des programmes.

Anonymat des données

Sous prétexte que les discussions doivent être libres de passions et de réactions défensives, les programmes ne sont pas identifiés par leur nom, mais sont désignés par des identifiants alpha numériques.

Que ceci allait occulter la valeur sociale de ces programmes, les exigences pédagogiques particulières de certaines disciplines, la contribution de certaines disciplines à des programmes hors disciplines, que c'est hypocrite et un affront à une démarche scientifique n'a pas ébranlé les 16 sénatrices et sénateurs qui ont voté pour maintenir cet anonymat (15 ont voté pour désigner les programmes).

Déni des conventions collectives

Dans la liste des données que le Comité ad hoc propose de fournir, rien sur l'encadrement fourni par les conventions collectives.

Pourtant la convention collective de l'Unité I de l'ABPPUM prévoit un mécanisme en cas d'urgence financière définie ainsi : *L'urgence financière est une situation qui existe lorsque l'Employeur, après avoir effectué des rajustements budgétaires continus, se voit dans l'impossibilité de poursuivre, même de façon minimale, ses priorités académiques* (art. 33.01). Elle traite aussi de fermeture de programme ou d'un service à son article 33.11.

Dans les deux cas, le mécanisme mis en branle inclut la vérification des livres et la création de comités bipartites avant d'adopter des mesures de coupures. N'y a-t-il pas là un processus valable d'examen ?

Sous le couvert de mots pieux comme *dialogue* et *engagement*, le processus proposé qui exclut les instances représentatives pour se limiter aux individus contrevient-il au droit exclusif conféré au syndicat par son accréditation ? Nous sommes, effectivement, en droit de se demander s'il s'agit d'une négociation directe avec les membres.

⁴ www.caut.ca/pages.asp?lang=2&page=274

QUE FAIRE ?

Devons-nous refuser de cautionner le processus proposé et exiger l'organisation d'une véritable démarche de réflexion ?

ou

Devons-nous participer à ce processus et, dans son cadre exiger, entre autres, la vérification des livres, la divulgation des ajustements budgétaires qui ont été faites au cours des derniers cinq ans ?

Devons-nous exiger de connaître l'identité des programmes ?

Assemblée générale extraordinaire
Vendredi 19 février, 13 h 30
Pièce 142, Pavillon Adrien Cormier
(Droit)
Pour une action solidaire

Association des bibliothécaires, des professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM)

Pièce 234, Pavillon Pierre-A.-Landry

Moncton, Nouveau-Brunswick E1A 3E9

Téléphone (506) 858-4509



Télécopieur (506) 858-4559

Courriel : abppum@umoncton.ca